



## Syndicat de l'enseignement des Bois-Francs

3, rue Bécotte, Victoriaville, Qc G6P 8K6

Tél. : 819 357-9297 Téléc. : 819 357-4367

Courriel : [secretariat@sebf-csq.ca](mailto:secretariat@sebf-csq.ca) site Web : [sebf.ca](http://sebf.ca)

# LE LIEN

26 février 2019  
Volume 41, numéro 5



Mot de la présidente

*Nancie Lafond*

### **LETTRE AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION JEAN-FRANÇOIS ROBERGE**

Monsieur Le Ministre,

Depuis votre arrivée au gouvernement, on ne peut pas dire que vous avez chômé ! Vous multipliez à un rythme fou les annonces en éducation; les médias rapportent en moyenne une à deux nouvelles par semaine concernant votre ministère !

Avant les fêtes, vous avez déposé un projet de loi visant à uniformiser la taxe scolaire. Vous savez que cette décision aura un impact important sur le budget des commissions scolaires puisqu'on estime à 700 M\$ le coût d'une telle annonce. Je vous avoue qu'après toutes les compressions budgétaires subies par le réseau scolaire, cela m'inquiète un peu !

Plus récemment, vous avez décidé d'amender le Régime pédagogique pour y prescrire le temps des récréations au primaire. Les enseignantes et enseignants souhaitent que leurs élèves sortent à l'extérieur pour bouger ou prendre l'air. Cependant, ils doivent composer avec la contrainte des circuits des autobus scolaires qui sont souvent la principale raison de l'absence de l'une ou l'autre des pauses de la journée. Votre intention pourrait donc causer quelques maux de tête aux écoles surtout parce qu'elles devront se gouverner à coût nul! Aussi, quand j'y pense, quel paradoxe de vouloir imposer le temps des récréations alors que dans le Régime pédagogique, aucun temps n'est prescrit pour les matières à enseigner puisque cela relève de chaque conseil d'établissement. Déterminer le temps des pauses mais pas celui des matières, cela m'inquiète aussi !

#### Dans ce numéro

|   |   |
|---|---|
| Consultation sur les besoins en personnel                               | 2 |
| Assurance collective—Reçus fiscaux Impôt 2018                           | 2 |
| AREQ-CSQ  | 3 |
| Négo Locale—Informations  | 4 |
| Invitation—Consultation liée à l'appel d'offres en assurance collective | 4 |

Finalement, malgré les nombreux avis qui vous invitent à revenir sur votre décision, vous vous êtes engagé à déployer des classes de maternelle 4 ans pour tous afin de favoriser le dépistage précoce et de permettre aux parents de faire un choix entre le réseau des services de garde et le milieu scolaire. Le manque d'espace, la pénurie de personnel, les écoles mal adaptées aux tout-petits, voilà quelques embûches qui se dressent déjà. Mais au-delà de ces contraintes, vous devriez savoir que les CPE et les services de garde en milieu familial régis et subventionnés ont été mis en place pour dépister les enfants qui sont à risque de développer des difficultés dans leur parcours scolaire. Le dédoublement de services ne sera utile à personne d'autant plus que les professionnelles et professionnels du milieu scolaire en ont déjà plein les bras avec les cas existants. Vous voir maintenir le cap sous prétexte qu'il s'agit d'une promesse électorale m'inquiète beaucoup !

Je suis également inquiète par le dépôt du projet de loi n° 12 qui vise à encadrer les frais chargés aux parents. Je vous invite d'ailleurs à lire le texte de Brigitte Breton<sup>1</sup> du journal *Le Soleil* qui se désole de voir que rien n'est fait pour contrer la ségrégation scolaire.

Monsieur le Ministre, je vous souhaite une belle semaine de relâche. Rappelez-vous que les enseignantes et enseignants ont besoin d'être reconnus à leur juste valeur pour le travail important qu'ils exercent au quotidien. Si vous décidez d'agir rapidement sur la reconnaissance de notre profession, ce sera une bonne nouvelle ! Je ne suis pas inquiète !

<sup>1</sup> B. Breton « *Au-delà des kleenex et des flûtes à bec* ». *Le Soleil*, 23 février 2019.

## CONSULTATION SUR LES BESOINS EN PERSONNEL, par Sonia Laliberté

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Mi-Février</b>   | Réception par les directions du nombre d'heures accordées pour les services en orthopédagogie, en psychoéducation et en psychologie.   |
| <b>Février-mars</b> | Consultation des membres du personnel de l'école. (Art. 96.20 LIP).<br>Recommandations du comité EHDA de l'école pour toute utilisation des mesures pour l'ajout de ressources. (Se référer au carnet des mesures).          |
| <b>20 mars</b>      | Date limite pour la direction pour acheminer les besoins de son milieu.  |
| <b>20 mars</b>      | Besoin en accompagnement pour les élèves HDAA.<br>Date limite pour la direction pour acheminer le nombre d'heures d'accompagnement nécessaire (TES, PEH, interprète) pour chacun des élèves identifiés ou en voie de l'être. |
| <b>Mai</b>          | Bonification des heures accordées pour l'accompagnement des élèves HDAA.<br>Recommandations du comité EHDA de l'école pour toute utilisation des mesures pour l'ajout de ressources. ( Se référer au carnet des mesures).    |

### Assurance collective—Reçus fiscaux émis par l'assureur SSQ—Impôt 2018

En tant que contribuables, nous avons à produire une déclaration annuelle de revenus au provincial et au fédéral. Il est possible, et ce, aux deux paliers de gouvernement, d'obtenir un allègement fiscal sous forme de crédit d'impôt pour frais médicaux. Ce crédit est accessible pour les particuliers ayant engagé des frais médicaux importants pour eux-mêmes, pour leur personne conjointe ou pour leurs personnes à charge. À titre de participante ou participant à un régime collectif d'assurance, vous pouvez inclure à vos dépenses en soins médicaux les primes payées à l'égard d'une assurance maladie privée.

#### Pour la personne employée

##### ➤ Relevé de primes

Pour les personnes ayant travaillé toute l'année concernée, le montant des primes admissible au calcul de la déduction pour frais médicaux devrait apparaître sur le Relevé 1 et le feuillet T4 fournis par l'employeur.

Les personnes ayant été absentes du travail en cours d'année et qui ont payé les primes légalement admissibles à une déduction directement à SSQ pour leur période d'absence ont reçu un **relevé de primes par la poste** pour ladite période. Cependant, rappelons que le Relevé 1 et le feuillet T4 émis par l'employeur feront état des primes payées par prélèvement sur leur paie, s'il y a lieu.

##### ➤ Relevé de prestations

Une personne salariée peut obtenir son relevé de prestations de l'une des façons suivantes :

- **gratuitement** : par l'intermédiaire du site ACCÈS | assurés au [www.ssq.ca](http://www.ssq.ca) pour les personnes déjà inscrites à ce service ;
- **au coût de 10 \$** : pour les personnes non inscrites au site ACCÈS | assurés, le document peut être préparé manuellement par SSQ et envoyé par la poste (un chèque de 10 \$ comportant le nom de la personne adhérente, le numéro de certificat et le type de relevé requis devra être fourni à SSQ).

Source: Service de la sécurité sociale de la CSQ

# AREQ-CSQ

par Nadia Gravel, conseillère syndicale

L'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) est la plus importante association québécoise de personnes retraitées issues des services publics. Elle compte plus de **58 000 membres** venant de l'ensemble des régions du Québec.

Les membres de l'AREQ sont issus du secteur de l'éducation, de même que du domaine de la santé et des services sociaux, des communications et du loisir, du milieu communautaire et du monde municipal.

## Mission

L'AREQ a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts et les droits culturels, sociaux, économiques et environnementaux de ses membres et des personnes âgées et de contribuer à la réalisation d'une société égalitaire, démocratique, solidaire et pacifiste.

Puis, l'AREQ souscrit au principe d'égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes.

## Les assurances à la retraite

L'AREQ offre exclusivement à ses membres le régime d'assurance collective ASSUREQ, en partenariat avec SSQ Groupe financier.

Pour bénéficier de cette assurance collective, le formulaire d'adhésion à l'AREQ ainsi que le formulaire d'adhésion au régime d'assurance collective ASSUREQ doivent parvenir à l'AREQ dans les 90 jours qui suivent la fin de l'admissibilité à l'assurance collective détenue en tant que personne employée. La trousse d'adhésion des retraités incluant ces formulaires est envoyée par SSQ Groupe financier lorsque l'employeur l'avise d'une prise de retraite. Sachez que l'adhésion au régime d'assurance collective ASSUREQ est facultative. Cependant, ce régime étant offert exclusivement aux membres de l'AREQ, il est obligatoire d'être membre de l'Association pour en bénéficier.

## Attention futures enseignantes et futurs enseignants retraité(e)s

Lors de la signature de votre retraite à la Commission scolaire, nous avons été informés que vous receviez un formulaire pour adhérer à l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic. Nous vous invitons à **IGNORER** ce formulaire et compléter celui que vous recevrez dans votre trousse d'adhésion qui vous sera envoyée par SSQ Groupe financier.

N'hésitez pas à consulter le <http://areq.lacsq.org/> pour constater les avantages d'être membre de l'AREQ ainsi que les protections d'assurances offertes.

Formulaire d'adhésion 2018

416 683-2288  
1 800 653-2747  
www.arpq.qc.ca

Association québécoise des enseignants et des autres services publics

**Informations personnelles**

M.  Mme  Date de naissance

Nom Prénom

N° app. Adresse

Ville

Province Code postal

Téléphone Cellulaire

Courriel

**Recrutement**

Recruté par Son numéro de membre

**Ancien employeur**

Date de prise de la retraite

Nom du dernier employeur

Poste occupé

**Secteur d'emploi**

Municipal  Fédéral

Provincial  Éducation

Santé et services sociaux  Privé

**Régime de retraite**

RRQOP  RRRUQ  RRPE

Autre :

**Communication**

Cochez vos préférences. Vous pouvez vous désinscrire à tout moment.

J'accepte de recevoir des courriels sur les activités dans ma région.

J'accepte de recevoir des informations et des offres commerciales des partenaires de l'Association.

J'aimerais recevoir les formulaires d'adhésion des régimes d'assurances

3997 Perspective  
5844

Avis de renouvellement :

Par courriel  Par la poste

Suite au verso

# NÉGO LOCALE

*Pour le meilleur et pour nous*

## INFORMATIONS

La relâche arrive à grands pas, mais la négociation locale, elle, n'est pas en relâche du tout. Bien au contraire, les points majeurs de notre négociation, la liste de priorité et les congés sans traitement sont présentement sur la table. Des discussions, avec de bonnes idées de départ sur ces sujets, nous amènent à réaffirmer notre désir d'une entente négociée. De plus, beaucoup d'éléments d'ordre technique sont officiellement réglés.

Continuellement, l'information d'une pénurie de main-d'œuvre dans le milieu de l'éducation circule. N'est-ce pas justement le bon moment d'améliorer les conditions d'accès à la liste de priorité pour nos enseignantes et enseignants à statut précaire? On a plus que jamais besoin d'attirer cette relève qui permettra de répondre au manque de personnel. Pour vous les précaires, on travaille très fort dans cette négociation pour vous offrir un avenir meilleur.

Nous profiterons aussi de cette occasion pour rappeler à la Commission scolaire la nécessité des congés sans traitement pour prévenir l'épuisement de nos enseignantes et enseignants. Nous sommes bien conscients de la lourdeur de la tâche.

Prenez le temps de vous informer sur les orientations de la négociation auprès de vos déléguées et délégués; ils sont là pour vous. Soyons tous solidaires dans cette négo, car jeunes ou moins jeunes, précaires ou permanents, on a tous à gagner.

Bonne relâche !

**Les bureaux du SEBF seront fermés  
pendant la semaine de relâche  
du 4 au 8 mars inclusivement**

Un régime d'assurance  
à notre image



### Invitation

Consultation liée à l'appel d'offres en assurance collective  
De l'information importante à votre portée!

La Centrale entame un processus d'appel d'offres. Dans ce cadre, une opération de consultation est déployée pour vous permettre de vous exprimer à l'égard du contenu du régime d'assurance.

Nous vous invitons à visiter le site de la campagne de consultation :  
[assurances.lacsq.org](http://assurances.lacsq.org)

Vous pourrez non seulement y trouver le lien Web pour vous prononcer sur le contenu du régime, mais y trouverez aussi des renseignements utiles. Pour accéder à la consultation, vous aurez besoin de votre adresse courriel et de votre code de syndicat qui est le **Z24**. Vous recevrez par courriel un code d'inscription afin de pouvoir répondre au questionnaire électronique de consultation.

Remplir ce questionnaire, c'est se donner la chance d'avoir un régime d'assurance à notre image!

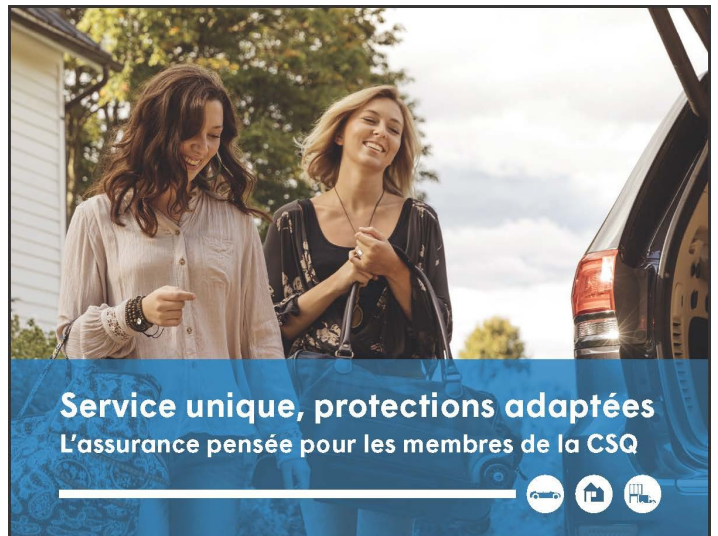
En espérant recevoir vos réponses en grand nombre,

Syndicat de l'enseignement des Bois-Francis



[lacsq.org](http://lacsq.org)

Centrale des syndicats du Québec  
Siège social 9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P5 Téléphone: 514 356-8888 Sans frais: 1 800 465-0887 Télécopie: 514 356-9999  
Bureau de Québec 320, rue Saint-Joseph Est, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7 Téléphone: 418 649-8888 Sans frais: 1 877 850-9887 Télécopie: 418 649-8800



**Service unique, protections adaptées**  
L'assurance pensée pour les membres de la CSQ



Demandez une soumission et voyez  
ce que La Personnelle peut faire pour vous  
**1 888 476-8737**  
[csq.lapersonnelle.com](http://csq.lapersonnelle.com)

Assureur choisi par la CSQ



La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.  
Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.